

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2015

L'an deux mille quinze, le 27 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAULIN Michel, Maire.

Présents :

MM. PAULIN Michel, CARON Michel, CHAY Gilles, PIALOT Bernard, REBOLLO Jacques, THOULOZE Philippe, CADENET Patrice, NAVARRO Cyril
Mmes ROUMEJON Solange, MICO Muriel, SKIERSKI Céline, BOUISSANE Syham.

Absents excusés : Mr GLAS Pascal, Mmes FERNANDEZ Véronique, FAURE Arline
Mme GUEIFFIER Michèle procuration à BOUISSANE Syham
Mme HORTAL Eloïse procuration à MICO Muriel,
Mme BROCHE Mireille procuration à ROUMEJON Solange

Secrétaire: Mme ROUMEJON a été désignée secrétaire de séance.

Lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la réunion du 11/02/2015
Signature.

Début de la séance à 18H30

Contrat de mission Pré-opérationnelle SPL AGATE

Monsieur le Maire expose qu'afin de permettre la réalisation de différents projets d'aménagement structurants pour son territoire, la commune de SERNHAC souhaite faire appel à l'expertise de la Société Publique Locale d'Aménagement et de Gestion pour l'Avenir du Territoire (SPL AGATE) créée en Mai 2012 dont elle est actionnaire suite à la délibération du 06/11/2014.

Monsieur le Maire donne lecture du contrat pour une mission pré-opérationnelle, portant sur la réalisation d'une étude de pertinence Economique et Touristique et Projet de Concession d'Aménagement.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

-Accepte la proposition de la SPL Agathe.

-Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de mission et tous documents s'y rapportant du 24/11/2014

Levée de la séance à 19 H 00